



MONUC Nord Kivu / GOMA

RESUME DU RAPPORT DES INVESTIGATIONS SUR LES MASSACRES DE KALONGE EN TERRITOIRE DE MASISI

I. Résumé

1. Du 23 au 28 janvier 2008, puis les 16 et 17 février 2008, la MONUC, dans le cadre de son mandat d'assistance dans la lutte contre l'impunité et protection des civils, a effectué une mission à Kalonge et environs (dans le territoire de Masisi) en vue de conduire des investigations sur des allégations faisant état d'un massacre qui aurait été perpétré dans la localité de Kalonge et environs, à ± 15 km au nord est de Masisi.

2. La MONUC s'est entretenue avec 24 témoins directs et a pu obtenir des informations concordantes faisant état de l'exécution d'au moins 30 civils par des militaires du CNDP au moyen d'armes à feu, de machettes et de marteaux dans les environs de Kalonge les 16 et 17 janvier 2008. Les entretiens avec les témoins directs laissent croire que ce massacre aurait été planifié et avait pour cible des civils.

3. En raison de l'insécurité qui régnait sur le terrain, l'équipe n'a pas pu visiter tous les villages avoisinants où se trouveraient d'autres témoins. Par conséquent, il est possible que le nombre total de victimes de ces tueries soit plus élevé.

4. Ce rapport contient un résumé de l'investigation et a été épuré de tout détail et témoignage qui permettrait l'identification des sources.

II. Méthodologie de l'enquête

5. L'équipe d'investigation de la MONUC Nord Kivu s'est rendue par deux fois à Kalonge et environs pour faire des investigations sur le massacre : du 23 au 28 janvier 2008, puis les 16 et 17 février 2008. Dans les deux cas, l'équipe était composée d'officiers qui parlent et comprennent le Swahili.

6. Au cours des deux visites, l'équipe d'investigation a interviewé au total 24 témoins directs qui ont fait des témoignages concordants et crédibles.

7. Toutes les interviews ont été conduites selon une méthodologie bien établie. Par exemple, chaque témoin a été interrogé séparément à l'abri des regards indiscrets et dans le respect strict du principe de la confidentialité qui caractérise les enquêtes de la MONUC. Après quoi, toutes les informations recueillies ont été analysées et recoupées.

8. En plus des interviews de témoins, l'équipe a privilégié la méthode de l'observation directe de tout indice susceptible de corroborer ou d'infirmer les allégations. C'est ainsi qu'elle a pu

identifier trois tombes offrant l'apparence d'avoir été fraîchement creusées et refermées. Des photos ont aussi été prises.

9. En raison de l'insécurité qui régnait sur le terrain, l'équipe a été entravée dans son travail d'enquête. Par exemple, pendant une visite des lieux de massacre, des coups de feu nourris ont retenti, apparemment en provenance de Kishondja, près de Kalonge. Ces tirs se sont poursuivis pendant environ 20 minutes forçant les enquêteurs à évacuer les lieux. Presque au même moment où l'équipe a quitté les lieux, les tirs ont cessé.

III. Conclusions de l'enquête : massacre dans le village de Kalonge et environs

10. Les mercredi 16 et jeudi 17 janvier 2008, au moins trente (30) civils ont été tués à Kalonge et environs. Neuf (9) autres civils sont portés disparus depuis lors et un (1) civil a été blessé, le dimanche 20 janvier 2008, dans un incident apparemment lié à ceux des 16 et 17 janvier 2008.

11. Au nombre des victimes identifiées par la MONUC, figure un bébé d'un an, un jeune garçon de 14 ans et une femme. La majorité des victimes sont des hommes dont certains ont d'abord été arrêtés et ligotés avant d'être tués. Toutes les victimes sont des Hutus. Elles ont été tuées par balle, par machette ou à l'aide de marteaux ayant servi à leur fracasser la tête.

12. Lors de la visite des lieux du massacre, l'équipe d'investigation a pu identifier trois tombes très récentes, comme il a été indiqué plus haut, une maison brûlée et une quatrième tombe également assez récente. Des indices d'un pillage récent ont été également notés.

13. Pour rappel, la zone du massacre est une zone majoritairement hutue sous contrôle du CNDP depuis octobre 2007. L'insécurité qui y régnait alors a conduit de nombreuses familles à fuir vers les villages environnants Kalonge, qui étaient sous contrôle du PARECO. Ce sont ces civils déplacés qui retournaient dans les champs qu'ils avaient laissés pour y faire des récoltes qui ont été victimes du massacre. Selon certains témoins, le CNDP aurait abandonné certaines de ses positions à Kalonge quelques semaines plus tôt donnant l'impression à la population qui avait pris la fuite qu'elle pouvait y retourner en toute sécurité. Ceci a effectivement conduit la population à s'y rendre pour y chercher des vivres.

14. Le 16 janvier 2008, entre 10 et 20 soldats CNDP ont érigé des barrières dans un village près de Kalonge et arrêté des civils qui passaient, les ont ligotés puis tués par balle. Certains ont été décapités. D'autres sont portés disparus. Un bébé a été tué sur le champ selon les témoins et sa maman grièvement blessée, a succombé plus tard. Au total au moins 14 personnes ont été tuées le 16 janvier et sept sont portées disparues depuis.

15. Le lendemain, des témoins directs rapportent que ± 15 militaires CNDP toujours dans le même village ont continué de cibler des civils. Selon les mêmes témoins, les victimes ont été ligotées, puis tuées par balles, avec des machettes et ou à l'aide d'un marteau utilisé par les agresseurs pour leur fracasser le crâne. Au moins sept autres civils – ont été tués ce jour là.

16. D'autres civils ont été tués dans un autre village les mêmes jours. Selon des témoignages concordants, le matin du 16 janvier, des soldats CNDP sont entrés dans ce village et ils ont procédé à une fouille. Ils étaient à la recherche de civils dans le village ou dans les champs avoisinants. Des civils ont été appréhendés et les hommes tués. Un d'entre eux a disparu depuis. Le jour suivant, d'autres civils ont été à nouveau appréhendés et au moins un d'entre eux a été tué. Il a été battu avec un bâton et exécuté par la suite d'une balle dans le cou.

17. La MONUC a aussi reçu des témoignages qui indiquent que les soldats CNDP ont tué le 16 janvier au moins une autre personne appréhendée sur une route qui amène à Kalonge. La victime a été tuée par balle au dos et à la tête et elle a été par la suite frappée à coups de machette. Une autre victime blessée par balle dans un village près de Kalonge le même jour est décédée par la suite. Dans un autre village, une autre victime a été tuée par balle et une autre personne demeurait portée disparue à l'époque de l'enquête.

18. Le dimanche 20 janvier 2008, un autre civil a été blessé dans sa fuite alors qu'il aurait été pourchassé par des militaires du CNDP. Ces derniers, dont il estime le nombre à une dizaine, ont tiré de manière indiscriminée sur lui.

19. La zone que les témoins indiquent comme ayant été le théâtre du massacre est connue comme étant une zone sous le contrôle du CNDP, notamment sous le commandement du Major Mahindule. De nombreux témoins directs affirment que les militaires qu'ils ont vu commettre ce massacre portaient des tenues militaires communément appelées « Camouflage » et parlaient le Kinyarwanda. Plusieurs témoins directs ont pu reconnaître nommément certains des tueurs connus selon eux comme membres du CNDP: Christophe Kanani, Ndagije Kajunjuri, Nsenga (fils de Ngamije), Karangwa, un ancien policier de Kalonge et Oscar Ngurikayinga, ancien chef de localité à Mpanamo

20. Le motif probable du massacre semble être lié au fait que les populations visées aient fui leurs village de résidence pour aller se réfugier dans une zone sous contrôle du PARECO. Des témoins auraient fait état d'une lettre du CNDP qui informait ceux qui avaient fui en octobre 2007 que seul le CNDP pouvait assurer leur sécurité s'ils rentraient. Plusieurs témoins directs affirment avoir entendu des bribes de dialogue entre les auteurs des tueries entre eux ou avec leurs victimes. Un témoin affirme avoir entendu un soldat dire à une victime après que ce dernier a été arrêté le 16 janvier 2008 : « Tu es donc PARECO. Nous allons te tuer ». Un autre témoin rapporte avoir entendu la conversation suivante entre des civils arrêtés et un militaire : « Où allez-vous ? » a demandé le militaire. « Nous allons chercher des vivres dans nos champs » ont répondu les civils. « D'où venez-vous ? » a demandé encore le militaire. Les civils ont répondu : « Nous venons de ». « Donc vous habitez avec les PARECO », a conclu le militaire. Après quoi, ce militaire a donné l'ordre, aux dires du témoin, de ligoter les victimes.